

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION DE SOCIETE DE GESTION

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 21 juillet 2014, d'agréer la société de gestion suivante :

KEYSTONE TUNISIE

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers
régie par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96
du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

Siège Social : Immeuble 3S KARRAY, Bloc B, n° B3.1, sis au 3^{ème} étage, Rue du Lac
d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 – Tunis.

Capital Social : 500 000 dinars divisé en 1 000 actions de 500 dinars chacune.